

PLP CPE Certifié
 le 15.02 le 19.02 22 février 2018

Nom :

Prénom

Date de naissance : / /

Adresse personnelle

.....

Mail :

Etablissement :

.....

Echelon

Date de passage : ... / ... /

Vos commissaires paritaires Action & Démocratie :
 Jean-Michel Beudin, Mélika Dierendonck, Michel Paillard
 François Pawlaczyck, Muriel Vandeville,
 Sylvie Vinsard, Farid Yahiaoui, Joelle Zaczyk
 Véronique Harnétiaux et Fabien Cattez

Merci de compléter et de l'envoyer
 accompagné **d'une enveloppe**
timbrée à votre adresse à :

Action et Démocratie LILLE
 48 Rue Gabriel Fauré
 59130 Lambersart

ou par mail ad.acilille@gmail.com
sylvie.vinsard@gmail.com

Avancement de Grade à la classe exceptionnelle

Promotion du 1^{er} septembre-2017

Calcul du barème

**1. Vous êtes éligible au titre du 1^{er} vivier
entre le 3^{ème} et le 6^{ème} échelon au 31.08.2017**

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon....

Note/48

**Merci de nous transmettre votre fiche de candidature
qui a été validée avant le 2.01.17**

**2. Vous êtes éligible au titre du 2^{ème} vivier
donc au 6^{ème} échelon**

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon....

Note/48

**3. Vous êtes éligible au titre du 1^{er} et du
2^{ème} vivier donc au 6^{ème} échelon**

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon....

Note/48

**Dans le cadre du 1^{er} vivier, merci de nous transmettre
votre fiche de candidature qui a été validée avant le
02.01.18**

**4. Avis d'experts commun pour les 1^{er} et 2nd
vivier qui sera transformé en avis barémé**

● Avis littéral du chef d'établissement

● Avis littéral des inspecteurs



Action et Démocratie 1^{er} syndicat des PLP

**Accès à la classe exceptionnelle des corps :
PLP, CPE et Certifié**

1 Points échelons au 31.08.2017

Echelons	3ème	3ème	3ème	4ème	4ème	4ème	4ème	5ème	5ème	5ème	5ème
Durée	0	< 1an	< 2,5 an	0	< 1an	< 2an	< 2,5 an	0	< 1an	< 2 an	< 3 an
Barème	3 pts	6	9	12	15	18	21	24	27	30	33 pts

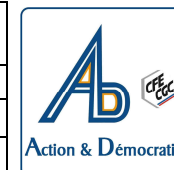
Echelons	6ème	6ème	6ème	6ème	6ème
Durée	0	< 1an	< 2an	< 3an	3ans ou plus
Barème	36	39	42	45	48 pts

**2. Avis d'Experts (saisis entre le 2 et 19 janvier 2018) : non barémé qui seront
transformés en avis barémé lors d'une commission**

Lu dans la circulaire rectorale :

- Les appréciations défavorables devront être motivées et expliquées aux intéressés
- Il est fortement recommandé au chef d'établissement de rencontrer l'agent promouvable afin de l'informer de son avis
- En cas d'interrogation sur l'avis émis par l'inspecteur, l'agent pourra se rapprocher de celui-ci

Appréciation du Recteur	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant
% Vivier 1	20% maxi	20% maxi		
% Vivier 2	5 % maxi	30% maxi		
Barème	140 pts	90 pts	40 pts	0 pt



Période de consultation des avis sur i-prof à partir du 26 janvier 2018

**Le barème final sera constitué de la somme du barème de l'échelon et de
l'appréciation du Recteur soit un barème maxi de 188 pts et un barème mini de 3 pts.**

**Nos interrogations comment un collègue à la hors classe, qui a du franchir les
barrières des avis défavorables à la hors classe peut il devenir insatisfaisant ?**

**Dans le cadre du % d'avis excellent pour le 2^{ème} vivier, ne revient on pas à la
promotion des 5% au titre du Recteur que nous avons décrié lors de la hors classe ?**

**Comme nous l'avons annoncé il y aura très peu d'élus .Une fois de plus on
nous fait croire au miroir aux alouettes dans le cadre du PPCR.**